



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE

Gourbeyre, le

SANTE ET SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

Affaire suivie par : Astreinte Santé Environnementale
Courriel : ars971-astreinte@ars.sante.fr
Tél. : 06 90 31 92 81

**Le Directeur Général de l'Agence de
Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-
Barthélemy**

Réf. : SB/SSEE/N° 2025-

à

Monsieur le Maire de Saint-François
Hôtel de Ville
97118 Saint-François

Monsieur Le Maire,

Par mail du 13/04/2025, vous m'informiez d'un débordement d'égouts au niveau de la plage de La Coulée au niveau du début de la piste cyclable, pouvant être à l'origine de mauvais résultats d'analyses bactériologiques sur ce site de baignade.

Vous m'indiquiez par ailleurs avoir pris un arrêté d'interdiction préventif du fait de cette situation pouvant générer un risque sanitaire pour les baigneurs.

Les derniers prélèvements de contrôle effectués le 14/04/2025 présentent des résultats conformes aux normes de qualité.

	Entérocoques (ufc/100 mL)	Escherichia coli (ufc/100 mL)
Rejet – Plage de la coulée	< 15	< 15
Valeur seuil	370	1000

En conséquence, vous pouvez informer les baigneurs du retour à la normale par un arrêté de levée d'interdiction.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général,

Marie-Josée MOVREL

Directrice par Intérim de
l'Animation et Organisation
des Structures de Santé